

NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE SIGNÉE ENTRE LA VILLE DE BEAUHARNOIS ET SES COLS BLANCS ET BLEUS

Beauharnois, le 18 avril 2024 – La Ville de Beauharnois est heureuse d’annoncer la signature d’une nouvelle convention collective entre les cols blancs et bleus et l’administration municipale. D’une durée de 6 ans, la nouvelle convention, rétroactive au 1^{er} janvier 2024, prendra fin le 31 décembre 2029 et vient valider les conditions de travail des salariés syndiqués pour qui la convention précédente venait tout juste d’expirer.

Cette convention collective représente un jalon important dans les relations de travail entre la Ville et ses précieux employés. Elle témoigne de l’engagement mutuel à promouvoir des conditions de travail justes et équitables, tout en assurant la pérennité des services municipaux essentiels pour notre communauté. Les négociations ayant mené à la signature de cette convention ont été menées dans un esprit de collaboration et de respect mutuel, aboutissant rapidement à un accord équilibré qui répond aux besoins des employés tout en assurant la viabilité et la continuité des services offerts par la municipalité.

UNE MODERNISATION DE CERTAINES DISPOSITIONS

Le nouveau contrat de travail intègre de nouvelles mentions, tant pour la gestion des ressources humaines que pour certaines modernisations de pratiques de gestion. L’entente prévoit des augmentations salariales de 5 % pour l’année 2024, et prévoit une indexation des salaires de 3 %, 3 %, 2,5 % et 2,5 % pour les années 2025 à 2028, et de 2,5 % jusqu’à un maximum de 3 % selon l’Indice des prix à la consommation (IPC) pour l’année 2029. Parmi les principaux points de cette nouvelle convention figurent aussi des dispositions visant à garantir des conditions de travail sécuritaires, à promouvoir le bien-être des employés, ainsi qu’à encourager le développement professionnel et la reconnaissance de leur contribution au sein de la municipalité.

« Je tiens à souligner l’important travail effectué par l’administration municipale et le comité de négociation syndicale. Les relations harmonieuses de même que les bonnes conditions de travail sont deux facteurs indispensables pour offrir une prestation de service de qualité aux Beauharlinoises et Beauharlinois. », a déclaré Alain Dubuc, maire de Beauharnois « La nouvelle convention collective nous permettra de travailler tous ensemble sur le plan stratégique 2023-2028 ainsi que sur les actions à mettre en place pour faire face aux nombreux enjeux municipaux. Nous sommes reconnaissants envers nos employés pour leur dévouement et leur engagement envers la Ville. »

La Ville de Beauharnois exprime sa gratitude envers toutes les parties impliquées dans ce processus de négociation et réaffirme son engagement à maintenir des relations de travail constructives et harmonieuses dans les années à venir.

Sur la photo, de gauche à droite et de haut en bas : David Hébert, président par intérim SCFP 4634, Francis Desgens, vice-président SCFP 4634, Caroline Labelle, représentante syndicale SCFP, Katherine-Érika Vincent, directrice générale de la Ville, Maude Dufour, directrice des ressources humaines de la Ville, Caroline Leduc, présidente SCFP 4634 et Alain Dubuc, maire de Beauharnois.

Source :

SERVICE DES COMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Ville de Beauharnois

450 429-3546, poste 228

communications@ville.beauharnois.qc.ca